La traite négrière à l'époque moderne

La traite dont nous parlons, appelée traite occidentale ou atlantique débute au XVe siècle, à l'initiative des Portugais et des Espagnols : les Noirs servent d'abord à financer les voyages et peu à peu à être la marchandise principale pour mettre en valeur le continent américain. La traite atteint son apogée au XVIIIe siècle. C'est un trafic qui organise l'achat et la vente d'esclaves noirs, leur déplacement vers de nouvelles terres et le chemin fait par mer.
A l'époque moderne, l'esclavage est indissociable de la mise en place de la traite. Il s'agit d'emmener des hommes, des femmes et des enfants et de les réduire à un état d'assujettissement, de dépendance. Cette contrainte physique est visible par l'utilisation fréquente des chaînes.

La traite est une activité de prédation et de pillage d'une ressource, l'homme ; c'est une activité rationnellement organisée, en vue d'une grande efficacité (véritable industrie).
C'est le début du plus grand déplacement forcé de population de toute l'histoire de l'Humanité : on l'estime de douze à quinze millions d'hommes et de femmes… Pour la traite française, l'estimation est de 1 à 1,3 million de personnes (même si les chiffres sont encore discutés). Toutes les puissances coloniales se lancent dans l'aventure…

Cette traite s'inscrit dans l'histoire coloniale, maritime, commerciale et financière. C'est le développement du commerce triangulaire (Europe – Afrique – Amérique) même s'il est également présent dans l'Océan Indien. Ce commerce qui concerne de multiples territoires renvoie à une mondialisation des échanges sur plusieurs siècles et dont les conséquences sont encore perceptibles. Il a mis en relation des sociétés aux structures politiques, économiques et culturelles très différentes.
Donner du sens à cette histoire qui s'étale sur quatre siècles est un fait majeur non seulement pour comprendre l'histoire nationale, mais aussi l'histoire de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique.

I/ La traite négrière, entre modèle économique et modèle de société

1°) Les rouages de la traite

Toutes les puissances coloniales se lancent dans l'aventure et ce d'autant plus qu'elles pratiquent une <u>politique économique mercantiliste</u> : importer le minimum et exporter le maximum. L'empire colonial fournit ainsi les matières premières à la métropole qui ne peut les produire (canne à sucre, cacao, café, tabac, coton, riz, etc.)

La traite française démarre tardivement (1673) et sur une petite échelle. Mais, au XVIIIe siècle, la France est devenue la deuxième nation négrière après l'Angleterre… Ce changement est dû en grande partie aux nouveaux besoins en produits coloniaux.

Le commerce triangulaire ne s'effectue qu'au départ de la métropole : le pouvoir royal a interdit aux habitants des Antilles françaises d'effectuer des armements de navires pour la traite (même cadre que l'Exclusif). Dans le système français, Saint Domingue (Haïti actuel) dans l'archipel des Antilles fait figure de pièce maîtresse où une société de planteurs esclavagistes alimente très largement le marché français et européen de produits tropicaux.

Dans les îles, le climat tropical est dur : les cyclones et ouragans, la chaleur et l'humidité… Cela favorise la propagation des microbes et des virus et donc des épidémies. Ex : en Guyane française, jusqu'au XIXe siècle, les tentatives d'installations se soldent par des hécatombes (plus de 100 000 français) . Alors, le Noir passe pour mieux s'adapter au climat et est donc plus rentable que le Blanc ! ! !

Enrichissement de ports français comme La Rochelle, Nantes et Bordeaux.

Besoins en main-d'œuvre servile sont sans cesse croissants (démographie des esclaves constamment déficitaire : faible natalité et très forte mortalité, avec 1/3 des esclaves qui meurent au cours des 3 premières années et la moitié ne dépassant pas les 8 ans).

La traite nécessite la mise en place de diverses opérations successives :
construction de navires négrier, de plus en plus imposants ; armement ; production des marchandises de traite (fusils, pistolets, poudre, textiles, tabac, porcelaine, verreries, objets métalliques, etc) ; marché des captifs en Afrique, ; relations avec les rois africains (se débarrasser des indésirables , faire le jeu de la concurrence entre Européens, etc) ; transport et revente des captifs en Amérique : entre 300 et 700 captifs par navire, conditions d'hygiène déplorables, pas de maltraitance, entassés, mortalité considérable, 15% à 80% en cas d'épidémie, peu de révoltes et réprimées très vivement, sur 3341 expéditions répertoriés, 155 révoltes soit moins de 5%, etc.

Géographie de la traite
Importance de la Sénégambie et de la Haute Guinée dans la 1e moitié du XVIIIe siècle ; Gorée, petite île dans la baie de Dakar au Sénégal, a été le centre de traite français.
Mais, après 1763, les apports de Gorée sont trop limités et les négriers vont vers d'autres sites…
Développement également en Côte d'Ivoire et principalement sur la Côte de l'Or.
Entre l'embouchure d'Ossé et le Cameroun, (actuel Nigeria), c'est le 3e grand centre de traite car c'est la partie la plus peuplée d'Afrique noire ; les Français et les Anglais se disputent ce centre.
A la fin du XVIIIe siècle, l'Afrique équatoriale (Angola) devient le principal site de traite des Français, malgré la faible densité de population de son arrière-pays.

Les négociants de la Traite sont très fréquemment de bons bourgeois. Ils s'enrichissent grâce à ce type de commerce. Des grandes fortunes sont bâties sur la traite négrière et le commerce colonial comme celles des Bouteiller, les Bertrand de la Clauserie, les Chaurand. Certains sont nobles ou ont été anoblis (ex du père de Chateaubriand).

Les profits varient beaucoup : ils sont liés aux risques encourus, à la vitesse de rotation des navires et des marchandises (environ 15 mois pour boucler le triangle). Les profits dépendent aussi du cours des denrées aux Antilles et en Europe (différences importantes entre les grands armateurs et les maisons de commerce dont les faillites sont fréquentes).

Afin d'éviter les conflits , les négociants européens se sont partagés les régions, préfigurant ainsi les découpages coloniaux…
Bonne conscience des négociants : jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'esclavage est perçu comme un des éléments indispensables du grand commerce international. Pour eux, il existait avant eux. Grâce à eux, les Noirs accèdent à la civilisation… et surtout permet de les évangéliser !

L'économie de traite et le déplacement des esclaves vers les territoires du nouveau monde entraîne l'apparition d'un nouveau modèle de société, celui de la société coloniale esclavagiste.

2°) Des sociétés coloniales esclavagistes

Dans les colonies se forge peu à peu une véritable société aux particularismes et à l'identité très prononcés.
Cette société se caractérise par la supériorité de la race blanche : le petit blanc se distingue des autres groupes par la couleur de sa peau…
Cette hiérarchisation par le sang interroge et l'on peut se demander dans quelle mesure elle n'annonce pas les développements racistes du XIXe siècle.
Les Blancs sont majoritairement des colons, mais il y a aussi des négociants, des artisans et une population flottante de marins, soldats, fonctionnaires. Quel que soit son niveau de fortune, sa couleur de peau lui permet un statut social et une reconnaissance qui en font un être supérieur !

Pourtant, la population servile est de plus en plus importante : à la fin du XVIIIe siècle, elle représente par exemple 90% de la population totale de Saint Domingue.

Les esclaves sont occupés à de durs travaux agricoles : un labeur harassant et incessant surtout dans les champs de canne à sucre, sous un climat difficile (climat tropical : cyclones, ouragans, chaleur et humidité), travail pour lequel les Blancs croient que les Noirs sont naturellement faits.

L'esclave est encadré par une réglementation stricte, celle par exemple du Code Noir de 1685
Voir les travaux de Louis Sala-Molins spécialiste de philosophie politique, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan.* Les principes essentiels de ce code (soixante articles) établissent la déshumanisation de l'esclave, tant sur le plan juridique que civil, et la contrainte théologique qui s'exerce sur sa volonté.

Il est vrai que la traite atlantique menée par les Européens n'est que l'une des traites négrières, à côté de la traite arabe (au travers du Sahara et le long des côtes de l'Océan Indien) et des traites africaines internes au continent... Mais en elle s'exprime un scandale spécifique, particulier, celui de la contradiction entre une pratique et des idéaux proclamés (religion à vocation universaliste prônant l'amour du prochain et philosophie des Lumières).

De plus, la traite atlantique a alimenté en force de travail servile, non pas des sociétés à esclaves, comme c'est le cas des sociétés arabo-musulmanes, mais des sociétés esclavagistes, caractérisées par une racialisation de l'oppression, avec la mise en place d'un préjugé de couleur qui servit de légitimation commode, sous le couvert de la nature, à une forme d'exploitation.

L'historien Olivier Pétré-Grenouilleau procède à une comparaison quantitative des différentes traites dans son ouvrage « Les traites négrières, essai d'histoire globale », minimisant ainsi la traite européenne. Avec ses 17 millions de déplacés « l'avantage » est donné à la traite arabo-musulmane « contre 12 » pour la traite européenne, mais les durées ont été très différentes : quatre siècles au plus pour la traite atlantique et vers l'océan indien, plus de treize siècles pour la traite trans-saharienne. Si toutes les formes de traite sont condamnables, la traite européenne ne peut en aucun être minimisée.

Par ailleurs, l'auteur conteste la théorie de « l'échange inégal », mettant en avant l'idée qu'il est impensable qu'un tel échange inégal ait pu se prolonger pendant des siècles. Or, l'économie de traite permet le développement des villes et des campagnes d'Europe, des profits importants des lieux de production jusqu'aux ports d'embarquement.
L'importation des marchandises en Afrique permettait l'enrichissement aux agents directs du trafic (les royaumes côtiers et leurs élites politiques et militaires), mais ne permettait aucun développement des sociétés qui pratiquaient cet échange d'hommes, forces vives du continent (jeunes hommes et femmes en âge de produire, de procréer, etc).
Marcel Dorigny, autre historien spécialiste de l'histoire de l'esclavage, démontre que les acteurs africains de la traite se sont enrichis, mais n'ont pas enrichi l'Afrique ; ils ont même créé les conditions d'un blocage économique majeur à long terme.
Pour lui, la volonté implicite, mais constante, de « dédouaner » l'Europe de l'époque moderne (XVIe-début XIXe siècles) de son rôle moteur dans le commerce négrier, en tant que maîtresse des circuits maritimes et surtout des débouchés coloniaux demandeurs de main-d'œuvre servile, laisse une impression de malaise.

Ce questionnement autour de l'esclavage et les diverses prises de position s'inscrivent dans un enjeu plus global d'histoire et de mémoire.

II/ Une évolution de l'historiographie de la traite et de l'esclavage

L'histoire de la traite et de l'esclavage est passée par <u>des phases successives</u> de la recherche :

- Tout d'abord, une première phase marquée par le « silence » autour de l'esclavage comme sur celui du passé colonial de la France. Ce silence semble remonté à l'instauration de la République et aux débats du XIXe siècle sur la définition de la Nation française. Le récit national français tel qu'il a été élaboré sous la IIIe République cherche à marginaliser, voire à effacer, tout ce qui peut ternir l'image d'une France unie et généreuse : la vie et les résistances des esclaves ne sont pas intégrées à ce récit national commun : l'esclavage apparaît comme un lieu de non mémoire pour inverser la proposition de P. Nora. Seuls sont mis en avant les abolitionnistes. Le passé servile devait être, dans ces conditions, mis de côté au nom de

l'idéal républicain d'égalité ; c'est également une volonté des peuples affranchis d'en finir définitivement avec l'esclavage pour mieux accéder à l'égalité citoyenne...

Cette histoire est également confrontée au problème des sources, plus particulièrement des sources écrites ! Les témoignages directs émanant des esclaves sont rares et tardifs. Les premiers témoignages écrits, dont le plus connu est celui d'Olaudah Equiano, datent de la fin du XVIIIe siècle. Les sources écrites proviennent principalement d'abolitionnistes comme l'Abbé Grégoire ou Victor Schoelcher. Mais, la faiblesse des archives n'est pas propre à l'esclavage, car les dominés ont eu rarement la possibilité d'exprimer par écrit leur vision du monde. Mais possibilité de s'appuyer sur les traces orales, l'analyse des documents iconographiques et la recherche archéologique (recherche sur les plantations).

- A la faveur de la décolonisation et des indépendances africaines, des historiens investissent ce champ de la recherche. Ils sont Influencés par le structuralisme et par les études d'histoire économique et social, réintègrent le temps long et les aspects économiques dans les études d'histoire de l'outre-mer. C'est le cas de Frantz Fanon, Pierre Pluchon, Jean Meyer… Pour certains, leurs travaux ne sont pas exempts d'une dynamique tiers-mondiste.

- Les débats autour des actions humanitaires et des actions pour le développement au milieu des années 1980, précipitent la crise du tiers-mondisme et le renouvellement des approches historiographiques. Cette évolution est accentuée par l'arrivée au cours des années 1990 d'une nouvelle génération d'historiens née après les indépendances.

Mais ce sont surtout les travaux des anglo-saxons et des historiens des États anciennement colonisés qui renouvèlent les perspectives d'analyse. Cette période est caractérisée par l'analyse dite des *post-colonial studies*, qui s'applique tout autant aux travaux sur la colonisation que sur l'esclavage. Françoise Vergès s'inscrit dans cette dynamique.

Pour conclure : des débats récents

Si les questions de la traite et de l'esclavage sont familières aux historiens et aux militants d'associations qui regroupent les Français d'outre-mer, le public ne les a véritablement découvertes que depuis peu d'années.
En 1998 les commémorations du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises sont un point de départ, puis, en mai 2001, le vote de la loi qualifiant la traite négrière et l'esclavage de crime « contre l'humanité » donne un nouvel élan aux débats en cours (loi Taubira).

Le cadre commémoratif a permis la publication d'ouvrages qui auparavant aurait trouvé difficilement un éditeur.
Mais, le renouvellement de l'histoire de l'esclavage se déploie dans un contexte troublé par les discussions autour du rôle du législateur, et de l'intervention d'associations, qui cherchent à imposer la mémoire dont elles se sentent les dépositaires.

En utilisant la loi Taubira et la loi Gayssot de 1990 réprimant le négationnisme, le collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais jugeait pouvoir assigner en justice l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau pour « contestation de crime contre l'humanité », après la publication de son ouvrage « Les traites négrières, essai d'histoire globale ». Même si l'ouvrage peut susciter la critique scientifique, la dérive judiciaire peut devenir pesante sur le travail de l'historien.

L'adoption par le Parlement français de la loi du 10 mai 2001 constitue le point d'orgue de ce mouvement. C'est la première loi de ce type au monde…

Histoire de la traite négrière

Bibliographie :

* V. Bouadjio, Esclavage 150 ans après, Nantes, Editions de l'Institut du Monde Noir, 1998.
* P. Butet, *Histoire des Antilles françaises, XVIIe-XXe siècle*, Perrin, 2002
* R. et M. Cornevin, *La France et les Français d'Outre-Mer. De la première croisade à la fin du Second Empire*, 2e édition, Hachette littérature, Pluriel, 1993.
* L. Crété, La traite des Noirs sous l'Ancien Régime, Paris, Perrin, 1989
* H. Deschamps, Histoire de la traite des Noirs de l'Antiquité à nos jours, Paris, 1971
* J.M. Deveau, *La France au temps des négriers*, France - Empire, 1994.
* M. Dorigny, *La plantation coloniale esclavagiste: du travail servile au travail libre*, Editions du CTHS, Paris, 2004.
* J. Meyer, *L'Europe et la conquête du monde, XVIe-XIXe siècle*, A. Colin, 1996.
* J. Meyer, *Esclaves et négriers,* Gallimard, 1986, réédité en 2004.
* O. Petré-Grenouilleau, *Nantes au temps de la traite des Noirs,* Hachette litterature, "La vie quotidienne", 1998.
* O. Petré-Grenouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Gallimard, 2004.
* P. Pluchon, *Toussaint Louverture*, Fayard, 1989.
* E. Saugera, *Bordeaux, port négrier, XVIIe-XIXe siècles. Chronologie, économie, idéologie*, Karthal et Atlantica, 1995.
* N.Schmidt, La Traite des Noirs, Paris, Ed. Que sais-je ?

Articles, revues

* O. Petré-Grenouilleau, *Les traites négrières*, La Documentation photographique n°8031, 2003.
* F. Vergès, L'oubli et le déni. Histoires et mémoires de l'esclavage dans l'outre-mer français, in *Cultures Sud, Retours sur la question coloniale*, n°165, avril-juin 2007, p. 65-69.
* Programme national de pilotage et Direction générale de l'enseignement secondaire, *La traite négrières, l'esclavage et leurs abolitions*, Séminaire national organisé le 10 mai 2006 au Carré des sciences à Paris, Scérén-CRDP de Versailles, 2007.
* Bernard Gainot, Marcel Dorigny, *Atlas des esclavages, traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, Editions Autrement, 2006.

Articles tirés d'internet :

- Nombreux articles sur le site de la Ligue des droits de l'homme (www.ldh-toulon.net)
- Sur le site du Comité de vigileance face aux usages publics de l'histoire (http://cvuh.free.fr/)

• Collectif d'Universitaires, « Pour un débat démocratique sur la traite et l'esclavage », 25 juin 2005.
• C. Coquery-Vidrovitch, « A propos de l'histoire des traites négrières et, plus généralement, des positions contrastées des Historiens », 5 janvier 2006.